



LETTRE D'INFORMATION

- Tri du papier & des emballages
- Tri des déchets alimentaires

SIMPLIFIONS ENSEMBLE LE TRI DE NOS DÉCHETS !

Le tri devient plus simple pour tous les habitants de l'Agglomération Saumur Val de Loire : les papiers rejoignent désormais les emballages dans le bac jaune ou dans les points d'apport volontaire. Journaux, magazines, prospectus, courriers... se trient avec les briques alimentaires, emballages en plastique, en carton et en métal.

Ce changement permet de supprimer toute hésitation entre le bac jaune et le point d'apport volontaire dédié au papier : un seul geste suffit ! Les points d'apport volontaire dédiés au papier seront progressivement transformés ou retirés d'ici la fin de l'année.

Un geste plus simple, plus efficace

Ce nouveau geste de tri apporte de nombreux bénéfices :

- Moins d'erreurs de tri, donc plus de recyclage.
- Moins de transport, avec des tournées de collecte mutualisées.
- Le tri est plus homogène et plus efficace dans le centre de tri.

Quelques rappels : les emballages doivent être vidés mais non lavés, séparés les uns des autres et jetés en vrac (ou dans un sac transparent). Les gros cartons bruns doivent être déposés en déchèterie.

Ce projet, soutenu par l'éco-organisme CITEO, vise à limiter les refus de tri dans le centre de tri.

Ensemble, simplifions nos gestes et faisons du tri un réflexe durable pour notre territoire.

PAPIERS, EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES



Les **papiers** peuvent désormais être mélangés avec les emballages (bac jaune à roulettes ou en point d'apport volontaire dédié aux emballages).

Exemple : Journaux, magazines, livres, courriers, prospectus, cahiers et publicité.

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL, MÊME LES PETITS



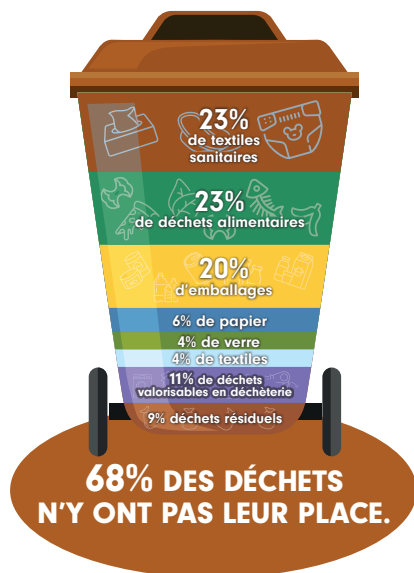
NE SONT PAS ACCEPTÉS : nappes ou serviettes en papier, papier broyé, essuie-tout, mouchoirs en papier, lingettes jetables. Ces déchets sont à jeter dans la **poubelle marron**.

DÉCHETS ALIMENTAIRES : KYRIELLE VOUS OFFRE DES SOLUTIONS

Quel que soit votre habitat, maison ou appartement, une solution pour le tri de vos déchets alimentaires s'offre à vous. A chaque type d'habitat, son composteur adapté, pour agir sur le poids de votre poubelle !

Le saviez-vous ?

En moyenne sur notre territoire, une poubelle marron contient :



Données de la caractérisation Ordures Ménagères 2023 sur le territoire de l'Agglomération Saumur Val de Loire, réalisée par le bureau d'études OPTAE et grâce au financement de l'ADEME.

Que sont les biodéchets ?

Les biodéchets sont :

- les déchets alimentaires ou de cuisine
- les déchets verts, de jardin et de parc

Sur le territoire de l'Agglomération Saumur Val de Loire, 23 % du contenu de la poubelle marron pourrait être valorisé en compostage ou méthanisation, plutôt que d'être jeté.

A NOTER : les déchets verts ne sont pas à jeter dans les composteurs partagés ni dans les bornes d'apport volontaire mais en déchèterie.

Ensemble, valorisons nos déchets alimentaires et de jardin

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire impose à chaque collectivité de proposer une solution de tri pour les déchets alimentaires. L'objectif : réduire le volume de nos ordures ménagères et donner une seconde vie à nos déchets de cuisine ou de jardin, qui représentent près d'un tiers de nos poubelles.

L'Agglomération Saumur Val de Loire s'engage à offrir, d'ici 2027, une solution adaptée à chaque foyer pour trier ses déchets alimentaires.

Des solutions pour chaque habitat



Maisons avec jardin :

compostage individuel à domicile (déchets verts et alimentaires).

Réservez votre composteur sur :

➔ www.saumur-aggloproprete.fr



Maisons ou appartements hors communes pôles :

mise en place de composteurs partagés proposée aux communes (déchets alimentaires uniquement). Localisez le plus proche de chez vous sur l'appli Kyrielle ou sur le site Internet.



Communes pôles (Saumur, Montreuil-Bellay, Doué-la-Fontaine, Gennes, Les Rosiers-sur-Loire, Longué, Allonnes) :

des bornes d'apport volontaire pour les déchets alimentaires uniquement seront installées, simples d'utilisation et destinées à la production de compost ou d'énergie verte.

Quel que soit votre logement, une solution de proximité, pratique et écologique est mise à votre disposition. Chacun peut ainsi devenir acteur de la réduction des déchets sur notre territoire.

Déploiement des bornes pour déchets alimentaires : un programme sur 3 ans



Des bornes seront installées progressivement, avec des permanences d'information auprès des habitants concernés organisées par Kyrielle.

- 2025 : une quarantaine de bornes à Saumur.
- 2026 : une quarantaine dans les communes pôles et à Saumur (fin d'année).
- 2027 : une quarantaine à Saumur.



En janvier 2026...

Les horaires des déchèteries changent !

Consultez les nouveaux horaires sur
➔ www.saumur-aggloproprete.fr.

ou rendez-vous sur l'appli Kyrielle !



TÉLÉCHARGEMENT GRATUIT

